



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 9

**L'EXPERT TRADUCTEUR-INTERPRETE DANS LE CADRE
DES ECOUTES TELEPHONIQUES**

*Prévention du terrorisme / trafic de stupéfiants
Cadre légal*

Vendredi 3 novembre 2023

De 09h00 à 12h00

Palais de Justice de Besançon

Salle de la bibliothèque, 1 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre la nécessité du recours aux écoutes téléphoniques dans le domaine judiciaire
- Définir le rôle de l'ETI dans les écoutes téléphoniques
- Comprendre le plan légal et accès au PNIJ
- Savoir comment avoir accès au POSTE CLIP
- Aborder le code de procédure pénale en matière d'écoutes téléphoniques

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

09h00-10h30

M. PARIETTI

- Pourquoi les écoutes, leur importance, le but recherché par les services d'enquêtes ;
- Les enjeux : phénomène de radicalisation
- Les moyens mis à disposition ;

10h30-10h45 *Pause*

10h45-12h00

Mme TOURNIER

- Le côté opérationnel : organisation, mode de fonctionnement, comment restituer ce qu'on écoute en demeurant fidèle à la source
- Les difficultés rencontrées, etc.

12h00-12h15 **QCM fin de formation**

Organisation de la formation

Intervenants :

- M. Jean-François PARIETTI, substitut général en charge de la section terrorisme
- Mme Gabriella TOURNIER, E.T.I. cour d'appel de Besançon

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 3 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 60 €
- Non membres de la Compagnie : 120 €
- Magistrats : Offert